

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 01 2025

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le lundi 27 janvier 2025 à 20h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 17 janvier 2025 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p>Présents : MM - William AUBERT - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Jérôme GUEY - Guillaume JOUVE - Serge JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN -</p> <p>Excusés : MM - Michel BOYER - Laura MONNIER.</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
---	--

Ordre du jour :

- 1) Aménagement de 3 logements communaux : Dossier de consultation des entreprises;
- 2) Acquisition auprès d'EPORA des terrains de la cave coopérative ;
- 3) Signature de la convention relative au déploiement d'une solution de mobilité par covoiturage, trajets solidaires et transport d'utilité sociale ;
- 4) Durée d'amortissement des biens du budget principal 82200 – nomenclature M 57 développée ;
- 5) Signature convention pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif communales ;
- 6) Signature de la convention relative au déneigement de la commune de LUSSAS ;
- 7) Demande de prescription de la modification simplifiée n°4 à la communauté de communes Berg et Coiron ;

Madame le Maire débute la séance en annonçant que la question n° 1 inscrite à l'ordre du jour ne sera pas abordée en raison de l'absence de données suffisantes.

➤ Acquisition auprès d'EPORA des terrains de la cave coopérative ;

Le conseil municipal approuve le rachat de la cave coopérative par la commune, située sur les parcelles E497et E596 auprès de l'EPORA pour un montant de 77 205.35€ H.T soit 92 646.42€ T.T.C.

➤ Signature de la convention relative au déploiement d'une solution de mobilité par covoiturage, trajets solidaires et transport d'utilité sociale ;

Madame le Maire rappelle la sollicitation de l'Association Lussas Solidaire en vue de la mise en place d'une solution de mobilité par covoiturage, trajets solidaires et transport d'utilité sociale sur la commune.

Le conseil municipal approuve la convention entre la commune et l'association ATCHOUM afin de fixer les modalités administratives et financières entre les parties. La commune s'engage à prendre en charge les frais annuel d'abonnement s'élevant à 500€ net de TVA. La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la signature.

- Durée d'amortissement des biens du budget principal 82200 – nomenclature M 57 développée :

Madame le maire expose à l'assemblée délibérante le caractère obligatoire d'amortir les biens acquis et mandatés à l'article 204 sur le budget principal 82200. Il s'agit de subventions d'équipements. L'assemblée délibérante approuve la durée d'amortissement sur 15 ans.

- Signature convention pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif communales :

Madame le maire rappelle que la SAUR assure l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable du Syndicat Olivier de Serres dont la commune de LUSSAS fait partie. Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention avec la SAUR, pour la facturation, la perception et le recouvrement des redevances d'assainissement collectif, moyennant le règlement de 1.50€ H.T par facture établie.

- Signature de la convention relative au déneigement de la commune de LUSSAS :

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de convention à signer avec un agriculteur de la Commune concernant les opérations de déneigement. Cette convention a pour but de fixer les engagements respectifs des deux parties.

Madame le Maire précise que le titulaire de la dite convention aura en charge le déneigement de l'ensemble du territoire communal avec les étraves fournies par la commune selon un plan annexé à la convention.

Le conseil municipal approuve la convention signée pour une durée de 4 ans reconductible tacitement à compter du 27 janvier 2025.

- Demande de prescription de la modification simplifiée n°4 à la communauté de communes Berg et Coiron :

Le PLU nécessite de nouvelles évolutions mineures qui peuvent se faire par l'intermédiaire de la procédure de modification simplifiée.

Cette modification simplifiée concerne notamment les points suivants :

1. Modifier le règlement graphique afin de diviser la zone AUOa du centre-bourg, dont le périmètre ne correspond plus aux projets communaux,
2. Modifier le règlement écrit afin d'apporter des prescriptions à la nouvelle zone AU issue de la division de la zone AUOa du centre Bourg,
3. Définir une orientation d'aménagement et de programmation sur la nouvelle zone AU issue de la division de la zone AUOa du centre Bourg.

L'assemblée délibérante approuve la demande de prescription de la modification simplifiée n°4.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.